



COMMUNIQUE DE PRESSE

Droits de la nature : la rivière Durance dotée à son tour d'une Déclaration de droits

Jeudi 30 novembre 2023

L'association SOS Durance Vivante, assistée par Notre Affaire à Tous, vient de proclamer la Déclaration des droits de Durance afin de soutenir à son tour la reconnaissance du fleuve en tant qu'entité naturelle juridique (ENJ).

Durance, située dans le sud-est de la France, est la plus importante rivière de la Provence qui s'écoule sur 323 kilomètres. Durance est une rivière en tresses constituée de multiples chenaux qui recèlent un potentiel écologique particulièrement rare. Avec son lit et son bassin, elle constitue un écosystème riche avec d'innombrables habitats naturels, des centaines d'espèces d'invertébrés, de nombreuses espèces d'oiseaux, poissons et mammifères, dont certaines sont rares ou fortement menacées de disparition.

De nombreux aménagements (barrages, ponts, digues...) ont cependant détourné plus de 90 % de l'eau de Durance. La faiblesse des débits réservés a des conséquences délétères pour la rivière telles que l'érosion, l'enfoncement et le rétrécissement du lit, la disparition des tresses.

En moyenne, ce sont trois milliards de mètres cubes d'eau qui sont détournés et 500.000 tonnes de limon sont prélevées chaque année. Les activités humaines sont ainsi responsables de nombreuses atteintes à la continuité écologique de la rivière.

Face à ce constat et pour alerter sur l'absence de mesures suffisantes pour protéger la Durance, l'association SOS Durance Vivante a décidé d'agir sur le terrain des droits de la nature en rédigeant et en proclamant la Déclaration des droits de la rivière Durance.

La journée de lancement, qui a eu lieu le samedi 25 novembre au restaurant "le Bio's" à Cavaillon (Vaucluse), a réuni de nombreux citoyens, des associations et collectifs dont certains ont initié des démarches similaires. Des représentants de Parlement de Loire, de Tavignanu Vivu pour le fleuve Tavignanu (Corse), de En Commun 66 pour le fleuve Têt (Pyrénées Orientales) et de Arc Fleuve Vivant pour le fleuve Arc (Bouches-du-Rhône), étaient ainsi présents lors de cette journée de rassemblement.

Victor David, chargé de recherches à l'Institut de la Recherche pour le Développement (IRD), a présenté le concept de "droits de la nature". Camille Rols, doctorante en droits de la nature et membre de Notre Affaire à Tous, et Thibault Faraüs, chargé de mission à l'OFB et auteur du livre *Les écosystèmes ont-ils des droits?* ont échangé avec l'assistance sur les droits de Durance et les porte-paroles. François Lejault, vidéaste enseignant à l'école d'art d'Aix -en-Provence, a présenté son travail en cours sur la rivière Durance.

Une marche au sommet de la colline St Jacques pour une lecture de paysage a permis aux participants d'appréhender l'urbanisation et les aménagements, au fil de l'histoire et actuellement, d'évoquer les atteintes à son cours et à ses écosystèmes.

Pour SOS Durance Vivante: *“Nous devons beaucoup à Durance, presque tout, parce que d'elle, notre région vit. Nous n'avons pas anticipé ses limites et nos impacts. Elle s'inscrit dans le grand cycle de l'eau qui nous dépasse et qu'il est crucial de comprendre et de considérer. Tous les jours, elle accomplit le miracle de nous offrir l'eau. Alors, la gratitude s'applique spontanément, la réciprocité est de mise. Nous devons passer alliance avec elle, des formes de pactes et d'accords, mais qui ne fonctionneront que s'ils font sens pour la rivière, avec un point de vue du côté du vivant dans son ensemble, dont nous ne sommes qu'une part. Nous devons redevenir des peuples des rivières, un peuple de Durance.”*

Pour Notre Affaire à Tous, *“cette initiative montre que de nombreux citoyens se saisissent des droits de la nature pour défendre des écosystèmes sur leurs territoires, en particulier des fleuves et des rivières qui sont gravement menacés. Les cours d'eau ne peuvent plus être perçus comme de simples ressources qui peuvent être pollués et aménagés selon les besoins et les intérêts humains”.*

Après cette journée qui est un départ, la mobilisation reste primordiale pour assurer la mise en œuvre de la Déclaration à l'échelle locale. Citoyens, riverains, habitants, entreprises, associations et élus locaux, ainsi que toute personne ou entité concernée, seront invités à soutenir la Déclaration. Les modalités de soutien avec la pétition en ligne seront communiquées prochainement.

Pour en savoir plus: sosdurancevivante.org

Contacts presse:

SOS Durance Vivante: contact@sosdurancevivante.org / sosdurancevivante@laposte.net / Pierre Follet folletpierre@yahoo.fr / Françoise Sinoir fsinoir@yahoo.fr

Notre Affaire à Tous : Marine Yzquierdo marine.yzquierdo@gmail.com et Camille Rols camille.rols@hotmail.fr